

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 26 novembre 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Josée Marineau, responsable des comptes payables à la
Direction de l'administration et finances
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse
au Cabinet du Maire
Mme Francine Blain, trésorière

CE-2014-1433-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2014-1434-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2014-1435-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 19 NOVEMBRE 2014

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 19 novembre 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2014-1436-DEC FCM / FONDS DÉDIÉ POUR LA MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU la lettre du 29 octobre 2014 de la Fédération canadienne des municipalités concernant le fonds dédié pour la mise à niveau des installations de traitement des eaux usées par lequel la mise à niveau deviendra nécessaire pour se conformer au règlement fédéral et sera trop onéreuse pour de nombreuses municipalités ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'interpeller le gouvernement fédéral pour la création d'un fonds dédié à long terme ;

Il est unanimement résolu que la Ville de Terrebonne appuie la démarche de la Fédération canadienne des municipalités pour la création d'un fonds dédié pour la mise à niveau des installations de traitement des eaux usées et que copie de la présente résolution soit transmise à l'honorable Denis Lebel, ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, M. Joe Oliver, ministre des Finances, Mme Leona Aglukkaq, ministre de l'Environnement, Mme Charmaine Borg, députée de Terrebonne-Blainville, et à la Fédération canadienne des municipalités.

CE-2014-1437-DEC CONTRIBUTION / PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS / MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

ATTENDU la lettre du 17 novembre 2014 de M. Denis Careau, directeur du développement des énergies renouvelables au ministère des Ressources naturelles, adressée à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, accompagnée d'un chèque de 57 910,34\$ à titre de contribution semestrielle relative au projet d'enfouissement des réseaux câblés de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance de ladite lettre ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre mentionnée ci-dessus et remercie le ministère des Ressources naturelles pour cette contribution.

Que copie de la présente résolution, accompagnée d'une lettre de remerciements, soit transmise à M. Denis Careau, directeur du développement des énergies renouvelables au ministère des Ressources naturelles.

CE-2014-1438-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 3 novembre 2014.

CE-2014-1439-REC SUBVENTIONS / ORGANISMES

ATTENDU QUE la Maison des jeunes de Terrebonne a annoncé en mars 2012 la fermeture temporaire du point de service Le SAS, situé dans Terrebonne-Ouest;

ATTENDU QUE cette fermeture temporaire a été décrétée par le conseil d'administration de la Maison des jeunes de Terrebonne en raison du faible achalandage des lieux;

ATTENDU QUE depuis 2009, la subvention annuelle de la Ville de Terrebonne pour les trois (3) points de service de la Maison des jeunes de Terrebonne s'élève à 132 500\$;

ATTENDU les résolutions du comité exécutif numéros CE-2012-1201-DEC, CE-2013-251-DEC et CE-2014-359-DEC autorisant le maintien de la subvention annuelle de 132 500\$ en 2012, 2013 et 2014, malgré la fermeture du point de service de Terrebonne-Ouest;

ATTENDU QUE malgré la formation d'un comité de travail visant à relancer la Maison des jeunes de Terrebonne-Ouest, la situation a peu évolué depuis trois (3) ans et qu'une réouverture n'est pas prévue à court ou à moyen terme;

ATTENDU le rapport de situation intitulé « Planification stratégique 2014-2017 » présenté par la Maison des jeunes de Terrebonne à la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine en janvier 2014;

ATTENDU le rapport intitulé « État de situation des MDJ » préparé par la Direction du loisir et vie communautaire, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'il y a lieu de réduire la subvention annuelle à la Maison des jeunes de Terrebonne en tenant compte que seuls deux (2) points de service sont toujours en activité;

ATTENDU QUE dans un souci d'équité envers les deux (2) organismes au service des adolescents subventionnés par la Ville, la subvention annuelle versée à Lachenaie Action Jeunesse devrait être la même que pour chacun des deux (2) points de service de la Maison des jeunes de Terrebonne, à savoir AMIS Jeunesse (La Plaine) et Tous Azimuts (Terrebonne-Centre);

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-356-DEC mandatant la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, en collaboration avec la Direction du loisir et vie communautaire, à travailler à l'élaboration d'un Plan d'action destiné à bonifier l'offre en loisirs auprès de la clientèle adolescente sur l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-11-03/01 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant les subventions aux organismes dédiés au service des adolescents ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser les subventions suivantes pour l'année 2015:

- 90 000\$ à la Maison des jeunes de Terrebonne (45 000\$ pour AMIS Jeunesse et 45 000\$ pour Tous Azimuts);
- 45 000\$ à l'organisme Lachenaie Action Jeunesse.

CE-2014-1440-DEC FIN DU PROJET « TRAVAIL DE MILIEU » / MAISON DES JEUNES DE TERREBONNE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-1202-DEC mandatant la Direction du loisir et vie communautaire afin de retenir les services d'une firme pour réaliser un sondage auprès des 12-17 ans afin d'identifier leurs besoins spécifiques et ainsi revoir l'offre de services municipaux et communautaires qui leur est destinée;

ATTENDU QUE la vaste étude menée par la société L'Indice Marketing en 2013 a suscité l'intérêt de plus d'un millier de répondants répartis dans les quatre (4) grands secteurs de la Ville;

ATTENDU QU'une majorité des adolescents de Terrebonne ne se reconnaissent pas dans les services offerts par les Maisons des jeunes de Terrebonne car elles ne correspondent pas à leur perception du lieu de rencontre pour échanger;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, la Ville de Terrebonne subventionne le projet « Travail de milieu » à raison de 70 000\$ par année, et ce, piloté par les Maisons des jeunes de Terrebonne ;

ATTENDU QUE cette subvention de 70 000\$ s'ajoute à la subvention annuelle municipale de 132 500\$ destinée à financer les trois (3) points de service de la Maison des jeunes de Terrebonne;

ATTENDU l'intérêt manifesté par l'organisme Tel-jeunes de développer un partenariat avec la Ville de Terrebonne afin de démarrer un projet pilote dont le but est de mieux faire connaître l'étendue de ses services professionnels d'intervention auprès des adolescents;

ATTENDU le contexte d'austérité budgétaire qui marquera l'année 2015;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-11-03/02 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant la fin de la subvention annuelle de 70 000\$ destinée à financer le projet « Travail de milieu » de la Maison des jeunes de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, de mettre fin en 2015 à la subvention annuelle de 70 000\$ destinée à financer le projet « Travail de milieu » de la Maison des jeunes de Terrebonne.

CE-2014-1441-DEC PARTENARIAT / TEL-JEUNES / PROJET PILOTE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-356-DEC mandatant la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, en collaboration avec la Direction du loisir et vie communautaire, à travailler à l'élaboration d'un Plan d'action destiné à bonifier l'offre en loisirs auprès de la clientèle adolescente sur l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la vaste étude sur la pratique et les besoins en loisirs des adolescents de Terrebonne menée par la firme L'Indice Marketing en 2013 a suscité l'intérêt de plus d'un millier de répondants répartis dans les quatre (4) grands secteurs de la Ville;

ATTENDU QUE la compilation des résultats du sondage permet à la municipalité de compléter sa démarche en possédant une foule d'informations permettant de mieux comprendre les enjeux liés à la clientèle adolescente et d'établir des objectifs et des actions en matière d'activités, de services et d'équipements de loisirs;

ATTENDU la recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine numéro FAM-2014-11-03/02 au demandant au comité exécutif de mettre fin en 2015 à la subvention annuelle de 70 000\$ destinée à financer le projet « Travail de milieu » de la Maison des jeunes de Terrebonne;

ATTENDU l'intérêt manifesté par l'organisme Tel-jeunes de développer un partenariat avec la Ville de Terrebonne afin de démarrer un projet pilote dont le but est de mieux faire connaître l'étendue de ses services professionnels d'intervention auprès des adolescents;

ATTENDU QUE depuis 1991, l'organisme Tel-jeunes est une ressource phare pour les jeunes du Québec en leur offrant un service d'intervention professionnel, confidentiel et gratuit, par téléphone, sur internet et par messagerie texte, et ce, 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine;

ATTENDU QUE dans le cadre d'un éventuel projet pilote, Tel-jeunes ne désire pas de subvention municipale, mais plutôt une visibilité dans le cadre des événements jeunesse organisés par la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-11-03/03 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le développement d'un partenariat avec Tel-jeunes;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif mandate ladite commission, en collaboration avec la Direction du loisir et vie communautaire, pour développer un partenariat avec Tel-jeunes afin de démarrer un projet pilote dont le but est de mieux faire connaître l'étendue des services de l'organisme auprès de la clientèle adolescente.

CE-2014-1442-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / VISA / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 971 536,15\$ préparée le 20 novembre 2014 ;
- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa - octobre) au montant de 865,15\$ préparée le 19 novembre 2014.

CE-2014-1443-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 175 309,08\$ préparée le 20 novembre 2014.

CE-2014-1444-DEC NOMINATION / CONSEILLÈRE RELATIONS PROFESSIONNELLES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU l'ouverture du poste de conseillère en relations professionnelles à la Direction des ressources humaines suite à la nomination de Mme Annie Cammisano au poste d'adjointe au directeur ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Julie Potvin ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général, de nommer Mme Julie Potvin à titre de conseillère en relations professionnelles à la Direction des ressources humaines, à compter du 27 novembre 2014, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Potvin soit fixé à l'échelon 6 de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2014-1445-DEC NOMINATION / TECHNOLOGUE / DIRECTION DU GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX

ATTENDU l'affichage du poste de technologue à la Direction du génie et projets spéciaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de nommer M. Jean-Philippe Viens au poste de technologue à la Direction du génie et projets spéciaux à compter du 28 novembre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2014-1446-DEC NOMINATION / TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION À TEMPS PARTIEL / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'affichage du poste de technicienne en documentation à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie

communautaire, de nommer Mme Julie Reha au poste de technicienne en documentation à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 30 novembre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2014-1447-DEC NOMINATION / TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION À TEMPS PARTIEL / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'affichage du poste de technicienne en documentation à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Isabelle Pelletier au poste de technicienne en documentation à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 30 novembre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2014-1448-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS AUXILIAIRE À TEMPS PARTIEL / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'affichage du poste de préposée aux prêts auxiliaire à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Caroline Asselin au poste de préposée aux prêts auxiliaire à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 30 novembre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2014-1449-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR DE VÉHICULES MOTORISÉS « C » / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Jean-Sébastien Boivin au poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 1^{er} décembre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2014-1450-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONTREMAÎTRE / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE les services d'un contremaître contractuel au service de la voirie sont requis pour assurer la bonne marche des opérations, et ce, en prévision de la période de déneigement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'embaucher M. Vugar Mevlan à titre de contremaître au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, à compter du 1^{er} décembre 2014 jusqu'au vendredi 3 avril 2015.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Mevlan.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2014-1451-REC LETTRE D'ENTENTE 2014-06-BL / SYNDICAT
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION
LOCALE 2326 / DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU QUE l'article 21.10 de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, précise que lorsqu'un poste devient vacant de façon temporaire pour une période de trente (30) jours ouvrables et plus et que l'employeur décide de le combler, il offre ledit poste à une personne à une personne salariée permanente de classification inférieure ou de même classification si cela permet à la personne salariée d'améliorer son salaire hebdomadaire en autant qu'elle soit en mesure de répondre aux exigences requises ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, souhaitent convenir de modalités particulières visant le remplacement de la personne salariée occupant le poste de préposé affecté à la paie à la Direction de l'incendie ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2014-06-BL pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2014-06-BL à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant le remplacement lors de la prise de vacances de la personne affectée à la paie à la Direction de l'incendie.

**CE-2014-1452-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / SERVICES
PROFESSIONNELS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 100 000\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros

1-02-160-00-416	Formation et perfectionnement	70 000\$
1-01-211-11-007	Revenus taxes sur TVD	30 000\$

AU poste budgétaire numéro

1-02-160-00-411	Services professionnels	100 000\$
-----------------	-------------------------	-----------

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2014-0506 corrigé émis par la trésorière et joint à la présente.

**CE-2014-1453-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE FLEURS ANNUELLES / ANNÉE 2015**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de fleurs annuelles pour l'année 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de

l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **L'achat de fleurs annuelles – année 2015** ».

CE-2014-1454-REC IMPLANTATION DE SERVICE DE GARDE / CPE LES JOLIS MINOIS / CHEMIN SAINT-CHARLES

ATTENDU l'appel de projets du ministère de la Famille en octobre 2011 visant la création de 15 000 nouvelles places en service de garde subventionné au Québec avec un horizon de réalisation 2013-2016, représentant pour Terrebonne la création de 831 places subventionnées en installation;

ATTENDU QUE le projet du CPE LES JOLIS MINOIS a été retenu par le ministère de la Famille;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-121-DEC, datée du 8 février 2012, précisant que « la Ville de Terrebonne pourrait rendre disponibles des terrains destinés à accueillir des projets de CPE à la hauteur de ses besoins »;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-405-DEC, datée du 3 avril 2013, précisant que « les terrains municipaux destinés à des centres de la petite enfance soient cédés en emphytéose » pour la somme de 1\$ et autres valables considérations;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du terrain vacant situé sur le chemin Saint-Charles et connu comme étant les lots 5 531 310 et 5 531 311 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les lots 5 531 310 et 5 531 311 du cadastre du Québec ont été reconnus pour leur potentiel d'accueillir un centre de la petite enfance;

ATTENDU QUE le projet de construction d'un CPE par Les Jolis Minois représente la création de 80 places subventionnées, un investissement total de l'ordre de 800 000\$ et la création d'environ 20 emplois;

ATTENDU QUE le règlement numéro 613 permet l'implantation et la construction, à certaines conditions, aux fins de service de garde en garderie, conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S-4.1.1);

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères et objectifs de la Ville de Terrebonne en matière d'aménagement et d'implantation de centre de la petite enfance et de garderie, notamment la sécurité, l'accessibilité, l'autonomie, la compatibilité ainsi que le milieu de vie pour les enfants;

ATTENDU QUE la cession du terrain se fait par emphytéose dont le projet d'acte préparé par la firme de notaires Dagenais & Associés inc. s'avère conforme aux exigences de la Ville ;

ATTENDU QUE le stationnement érigé dans le parc municipal adjacent au terrain pourra être utilisé par les employés et usagers de la garderie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la cession en emphytéose des lots numéros 5 531 310 et 5 531 311 du cadastre du Québec en faveur du centre de la petite enfance Les Jolis Minois, à titre gratuit, pour une durée de quarante (40) ans, et ce, aux fins de la construction d'un bâtiment servant de centre de la petite enfance d'une valeur minimale de 800 000\$.

Que le comité exécutif recommande également au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de cession en emphytéose des lots 5 531 310 et

5 531 311 du cadastre du Québec en faveur du Centre de la petite enfance Les Jolis Minois.

Que le stationnement érigé dans le parc municipal adjacent au terrain (lot 5 531 312) puisse être utilisé par les employés et usagers de la garderie.

CE-2014-1455-REC VENTE / PARCELLE / PARC INDUSTRIEL DE LA 640-CÔTÉ-SUD / RUE THÉODORE-VIAU / ENTREPÔTS A.B. INC.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif recommande au conseil la vente du lot numéro 5 590 554 du cadastre du Québec, d'une superficie de 495 180,78 pi² (46 003,8 m²), au prix de 2,50\$/pi², à la société Entrepôts A.B. inc. Ledit lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 23527 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur.

Il est également résolu de recommander au conseil d'accepter la promesse d'achat dudit lot présentée par la société Entrepôts A.B. inc., datée du 15 octobre 2014.

Que le produit de la vente soit versé en réduction de la dette créée en vertu du règlement d'emprunt numéro 585.

Que les plans du bâtiment joints au dossier fassent partie intégrante de l'offre d'achat et que toute modification du plan soit assujettie à l'approbation du comité exécutif.

CE-2014-1456-DEC SOUMISSION / ACHAT DE PÉRIODIQUES POUR LES QUATRE (4) BIBLIOTHÈQUES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de périodiques pour les quatre (4) bibliothèques (SA14-6060) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 octobre 2014 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 4 novembre 2014 à 11 h 02, à savoir :

	Lot 1	Lot 2
Ebsco Canada inc.	17 961,04\$ t.t.c. corrigé	21 455,39\$ t.t.c. corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la société Ebsco Canada inc. s'est avérée conforme pour le lot 2 selon le rapport daté du 14 novembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 21 novembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la société **EBSCO CANADA LTD**, datée du 31 octobre 2014, pour l'abonnement aux périodiques pour l'année 2015, lot 2, le tout pour un montant de 18 660,92\$ (taxes en sus).

Que la Direction du loisir et vie communautaire procède par demande de prix pour l'abonnement aux périodiques pour l'année 2015, lot 1.

**CE-2014-1457-DEC PROTOCOLE D'ENTENTE / COMMISSION SCOLAIRE DES
AFFLUENTS / UTILISATION DES LOCAUX ET DES
PLATEAUX DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET
MUNICIPAUX À DES FINS COMMUNAUTAIRES,
RÉCRÉATIVES ET ÉDUCATIVES / RENÉGOCIATION /
ÉCHÉANCE SEPTEMBRE 2015**

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser le protocole d'entente intervenue entre la Ville de Terrebonne et la commission scolaire des Affluents concernant l'utilisation des locaux et des plateaux des établissements scolaires et municipaux à des fins communautaires, récréatives et éducatives et venant à échéance le 13 septembre 2015 ;

ATTENDU QUE la révision d'une telle entente nécessite plusieurs rencontres de travail afin d'en arriver à un compromis acceptable pour les deux (2) parties, l'objectif étant que le nouveau protocole entre en vigueur au plus tard le 21 juin 2015 ;

ATTENDU la grève déclenchée par le le Syndicat des employés-es manuels de la Ville de Terrebonne – CSN qui perdure, privant les citoyens de l'accès aux écoles à des fins communautaires et récréatives ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entreprendre dès maintenant des discussions avec la commission scolaire des Affluents visant à actualiser l'entente afin, notamment de redonner le service attendu aux citoyens ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que ladite direction soit autorisée à :

- signifier, au nom de la ville, à la commission scolaire des Affluents le désir municipal de réviser l'entente actuelle ;
- signifier, au nom de la ville, à la commission scolaire des Affluents le désir municipal de voir cette dernière reprendre en charge le volet surveillance et entretien de ces bâtiments dans le cadre de cette nouvelle entente ;
- procéder, compte tenu de l'éventuelle nouvelle entente, à l'analyse des impacts sur l'organisation du travail et recommander les modifications pertinentes à apporter à l'offre finale présentée le 9 octobre 2014 au Syndicat des employé-es manuels de la Ville de Terrebonne – CSN dans le cadre du renouvellement de la convention collective.

CE-2014-1458-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire